

LES FONDS EUROPÉENS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

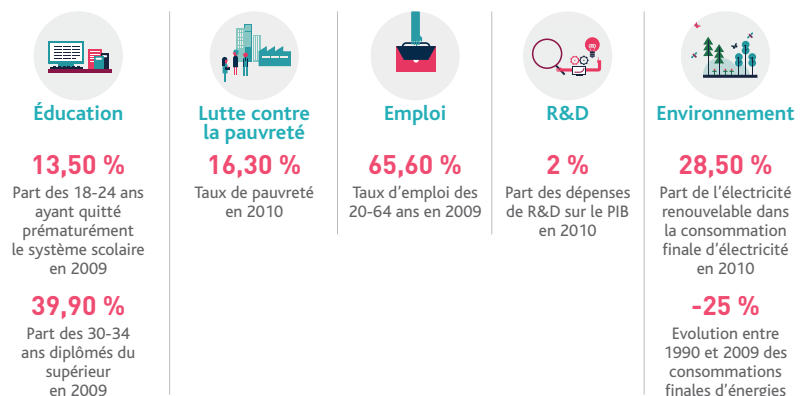
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est, avec 5 millions d'habitants, la troisième région la plus peuplée de France. Troisième région française et 16^{ème} région européenne en termes de PIB, elle dispose d'atouts économiques, culturels et touristiques qui fondent son dynamisme et sa renommée internationale. Mais c'est aussi une région aux contrastes marqués.

Sa population, fortement urbaine, se concentre à 70% sur la bande littorale et la vallée du Rhône, tandis que ses deux départements alpins ne comptent que 300 000 habitants. Au plan économique, elle doit composer avec un tissu essentiellement composé d'entreprises de pointe et de secteurs traditionnels, qui innove moins que la moyenne nationale.

La région PACA est également la 2^{ème} région française en termes d'inégalité des niveaux de vie, tandis que le taux de chômage y est sensiblement supérieur à la moyenne française.

L'application de la stratégie Europe 2020 à son territoire doit lui permettre de se repositionner en Europe, en Méditerranée et dans le monde en atténuant ces contrastes territoriaux, économiques et sociaux tout en renforçant sa force et sa diversité.

STRATÉGIE EUROPE 2020



PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région PACA.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel PACA FEDER-FSE 2014-2020*	433 090 120 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional PACA) **	158 192 785 €
Programme opérationnel national IEJ (volet départemental 13)**	5 207 274 €
Programme de développement rural PACA FEADER*	476 769 791 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional PACA) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
Total	1 073 259 970 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région PACA.

Espaces interrégionaux***

Programme opérationnel interrégional FEDER Alpes	34 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône	33 000 000 €

Coopération territoriale européenne****

France-Italie Maritime (transfrontalier)	Alcotra (transfrontalier)	Espace Alpin (transnational)	Bassin Méditerranéen (Coopération transfrontalière liée à l'Instrument européen de voisinage)	MED L'Europe en Méditerranée (transnational)	Interreg Europe (interrégional)
169 702 411 €	198 876 285 €	116 635 466 €	209 057 812 €	224 322 525 €	359 326 320 €

*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; ***Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales ; ****Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel FEDER-FSE PACA 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Ce programme se fixe pour objectif général de **stimuler l'emploi en agissant sur trois leviers d'actions**.

Afin de **soutenir l'emploi dans les PME régionales et créer les emplois de demain**, le programme FEDER-FSE PACA :

- soutient **l'émergence de nouvelles niches de croissance à fort potentiel dans les secteurs porteurs**, en accompagnant les projets de recherche, le développement de plateformes mutualisées, de démonstrateurs ou de prototypes,
- **favorise la croissance des PME régionales** grâce au financement d'actions d'accompagnement à la création, au développement et à la transmission d'entreprises, et à la mise en place d'**instruments financiers visant à accroître leur niveau d'exportation**,
- **développe l'économie numérique**, en connectant au très haut débit les sites prioritaires et stratégiques pour le développement territorial et en structurant la filière régionale du numérique (plateformes et projets innovants, produits et projets innovants de services numériques, etc.).

Afin de **préserver et valoriser les ressources de la région** dans une optique patrimoniale autant qu'économique, le programme FEDER-FSE PACA :

- **investit dans la transition énergétique** en finançant le déploiement des modes de transport durables, la réhabilitation énergétique des infrastructures publiques et des logements dans les quartiers urbains prioritaires et la production et distribution d'énergies renouvelables, en particulier la biomasse,
- soutient la **préservation de la biodiversité** exceptionnelle de la région et la **restauration physique des cours d'eau**.

Afin de **donner à chacun les moyens de s'inscrire dans une dynamique d'emploi**, le programme investit pour cofinancer les politiques régionales de formation professionnelle en soutenant des actions visant à :

- améliorer la **lisibilité et l'accessibilité de l'offre** d'orientation et de formation,
- améliorer la **qualité de l'offre** de service des structures de formation et d'orientation,
- construire des **parcours d'insertion** socio-professionnelle pour les publics sous main de justice et les jeunes ayant le moins d'opportunité.



Programme de développement rural PACA FEADER

L'agriculture régionale est en déclin et connaît un déficit de compétitivité par rapport au contexte national. Le territoire régional comporte par ailleurs une importante zone de montage et des zones densément peuplées. L'agriculture doit ainsi faire face d'un côté à de fortes contraintes naturelles et de l'autre, à la compétition spatiale croissante de l'étalement urbain.

La stratégie du PDR est axée sur le **maintien d'une agriculture compétitive** dans ces différents territoires afin de préserver son potentiel productif, notamment en termes d'emplois, et ses externalités positives liées à la préservation d'un patrimoine naturel particulièrement riche. Elle s'articule autour de deux orientations stratégiques :

1 - L'agriculture régionale doit être soutenue comme un élément stratégique d'aménagement durable du territoire :

- soutenir l'agriculture dans les zones défavorisées tout en améliorant les pratiques agricoles en vue de préserver de la biodiversité,
- préserver la biodiversité à travers les externalités positives de l'agriculture, à travers la mise en œuvre du projet agro-écologique et le réseau NATURA 2000,
- développer l'exploitation durable de la forêt grâce à une meilleure mobilisation du bois et une filière plus compétitive,
- protéger et mobiliser le foncier agricole et naturel.

Le maintien des zones rurales passe également par une meilleure attractivité des territoires ruraux en termes d'offre de services et d'opportunités de diversification. Dans la continuité de la période 2007-2013, il s'agit d'un enjeu majeur du PDR.

2- La compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires doit être améliorée pour que l'agriculture régionale constitue un élément stratégique de l'économie des territoires ruraux et périurbains.

Il s'agit d'abord de stopper le déclin de la production agricole, par une politique d'installation/transmission fondée sur deux socles :

- l'amélioration des conditions territoriales en soutenant les stratégies de mobilisation et de protection du foncier agricole,
- le renfort des capacités de financement de l'installation.

Il faut ensuite moderniser et améliorer la compétitivité des exploitations, dans une optique de développement durable :

- améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource en eau et concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau : le renfort des équipements hydrauliques pour une irrigation durable répond au double objectif de compétitivité des exploitations et de protection de l'environnement,
- moderniser les exploitations en ciblant prioritairement l'élevage et la filière fruits et légumes, ainsi que la filière bois,
- soutenir l'innovation en encourageant la coopération entre les acteurs existants et le transfert de connaissances,
- développer la formation des professionnels.

LES FONDS EUROPÉENS

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER

Programme opérationnel national FSE (volet régional PACA)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de l'emploi et de l'inclusion active. L'action du FSE en région PACA sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

• Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en PACA sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

• Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région PACA, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

• Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les Conseils généraux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu

en région PACA de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



Programme opérationnel national IEJ (volet départemental 13)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne **sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région PACA, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **des actions de repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.



Programme opérationnel national FEAMP (volet régional PACA)

Concernant le FEAMP, les régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Programme opérationnel interrégional Alpes

Le programme opérationnel interrégional massif des Alpes concentre son intervention sur les enjeux environnementaux pour une **croissance durable dans les Alpes**.

L'intervention du FEDER sera fortement concentrée sur la **protection et la valorisation des ressources alpines** pour un développement

NS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2014-2020

durable des territoires de montagne. L'objectif est de répondre en grande partie aux besoins d'accompagnement des investissements, notamment matériels, visant la mise en valeur des sites de découverte du patrimoine naturel et culturel alpin (notamment les identités et les savoir-faire locaux), et une diversification des activités touristiques. Ce soutien peut également passer par la mise en réseau et la mutualisation de stratégies et d'initiatives locales, ainsi que par de la sensibilisation des populations au patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Cette intervention sera coordonnée avec un soutien du programme opérationnel interrégional massif des Alpes à la protection de la biodiversité alpine, notamment en réponse aux impacts des investissements de découverte patrimoniale.

Par ailleurs, le programme opérationnel interrégional massif des Alpes interviendra sur les thématiques de :

- la **gestion et prévention des risques naturels** (développement de la résilience des territoires et des populations),
- le **soutien des entreprises** (appui et développement de la filière alpine de la transformation du bois pour la construction).



Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le programme opérationnel interrégional bassin du Rhône et de la Saône poursuit une stratégie basée sur trois objectifs : la conciliation sur le bassin des activités humaines avec la prévention des risques d'inondation, le soutien à un transport durable et la préservation des milieux aquatiques du bassin.

Dans ce cadre, les financements FEDER ont été fléchés en priorité sur des investissements physiques, visant le développement **du transport fluvial** tout en améliorant sa performance environnementale. Le resserrement des actions à financer autour d'investissements essentiels et prioritaires permet d'assurer un effet levier maximum des crédits européens. C'est ainsi qu'il est prévu le financement de **travaux sur le canal du Rhône à Sète**, ainsi que le développement de dispositifs d'information, de guidage et de modélisation des sections du Rhône.

Par ailleurs, ce programme interviendra sur les thématiques de :

- **conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel** (financement de l'itinéraire cyclable Via Rhôna et de produits touristiques associés, de plans de gestion et de restauration des zones humides, d'opération de suivi scientifique), et protection de la biodiversité,
- la **prévention du risque inondation** (diagnostics de vulnérabilité, investissements de prévention, démarches de sensibilisation des populations).



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Les zones urbaines défavorisées : la stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires concernera en particulier les grandes agglomérations de la région (Marseille, Toulon, Nice et Avignon) et concentrera 10% de l'enveloppe régionale du FEDER, autour de trois grandes priorités :

- accompagnement de la **création d'activités et d'entreprises** dans les quartiers prioritaires,
- mise en œuvre d'une **mobilité urbaine durable** au bénéfice de ces quartiers,
- développement des **infrastructures sociales et sanitaires**.

Par ailleurs le FSE financera des actions de formation professionnelle à destination des publics résidant dans ces quartiers.

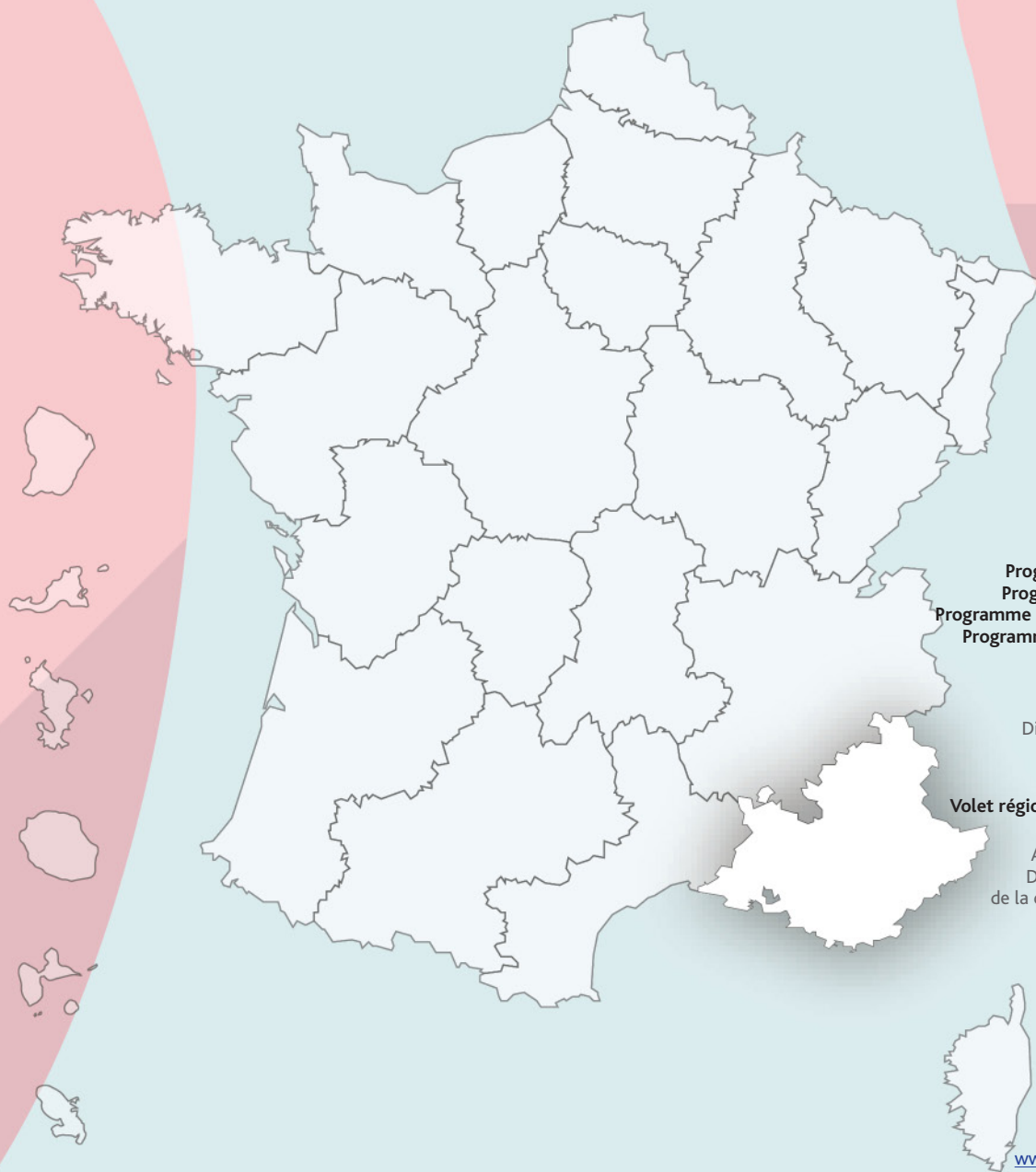
À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera (ou a été selon les cas) lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région le 30 juin 2014 pour une réponse à transmettre avant le 31 décembre 2014. Les orientations attendues dans le cadre des stratégies locales de développement des GAL en PACA sont : promouvoir de l'intelligence collective par la mise en réseau des acteurs du développement local, promouvoir le développement économique local par la valorisation des ressources du territoire, renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE
Programme de développement Rural
Programme opérationnel interrégional Alpes
Programme opérationnel national FEAMP
(volet régional PACA)

Guichet unique :
Conseil régional –
Direction des Affaires Européennes :
Tél. : 04 91 57 54 29

Volet régional du programme opérationnel national FSE et IEJ

Autorité de gestion déconcentrée :
Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de PACA
Provence-Alpes-Côte d'Azur
CS 10009
23/25 rue Borde
13285 Marseille cedex 8

Pour en savoir plus

<http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr>
www.regionpaca.fr
www.paca.directe.gouv.fr/accueil-15
www.europe-en-france.gouv.fr